Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213501463-20260327-24_2026-DE

Commune de LANGOUET

Département : ILLE ET VILAINE
Arrondissement : RENNES
Canton : MELESSE

Délibération N°24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOUET dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Jean-Luc, Maire.

Nombre de membres : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026.

Présents : DUBOIS Jean-Luc, FLAUX Florence, MÉAR Jean-Pierre, DETOC Annie, MARTIN Sylvain, DUPERRON-ANNEIX Nicole, BAUDÉ Marie, CORVAISIER Roger, DELAUNAY Sébastien, TILLARD Nathalie, LEPEINTEUR Lisa, COMMUNIER Myriam, BIDEAU Kévin, GUÉRIN Ronan.

Absente excusée : RUEL David a donné pouvoir à GUÉRIN Ronan.

Secrétaire de séance : MÉAR Jean-Pierre.

OBJET : DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION COMMUNALE d'ACTION SOCIALE (CCAS)

La commission du CCAS est composé :

- 1 président : le maire de droit
- 5 membres du Conseil Municipal
- 5 membres nommés qui seront désignés par Monsieur le Maire par arrêté municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, ***à l'unanimité*** :

- De désigner les membres suivants pour la commission CCAS :
  - Président : Monsieur DUBOIS Jean-Luc
  - Membres du conseil municipal :
    - Madame FLAUX Florence
    - Madame DUPERRON6ANNEIX Nicole
    - Madame TILLARD Nathalie
    - Madame BAUDE Marie
    - Monsieur CORVAISIER Roger
  - Monsieur le Maire désignera 5 membres par arrêté municipal.

Certifié exécutoire
Affiché le 03 avril 2026
Le Maire,
DUBOIS Jean-Luc.

